



Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 4 mars 2019 à 21 h 15

L'an deux mille dix-neuf le 4 mars à 21 h 15, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni à la salle Art et Culture sous la présidence de Monsieur BESSET Frédéric, Maire,

Etaient présents : Frédéric BESSET / Laurent TARASSI / Marielle ERNOULT / Agnès PELFORT / Sébastien ROTH / Marie-Louise SCHLENCKER / Philippe COULON / Jean-Paul ROCOURT / Magali MRUGALSKI / Fabiola BASSELIN / Sandrine MARSAL / Brigitte DUBOIS-LOMBART / Frédéric BÉTHENCOURT / Estelle SUEUR / Renaud PRADENC / Eric MÜLLER / Jérôme JAN / Gilbert DONATI / Christophe PAREL / Ambre LARRÈDE / Sonia LEMATTRE.

Etaient absents excusés : Stéphane HAUDECOEUR (pouvoir à Sébastien ROTH) / Jean-Michel MAZET (pouvoir à Laurent TARASSI) / Christelle TERRE (pouvoir à Marielle ERNOULT) / Sylvie POYÉ / Ali HAMZAOUI (pouvoir à Gilbert DONATI) / Michel EUVERTE (pouvoir à Christophe PAREL)

Secrétaire de séance : Jean-Paul ROCOURT

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

Procurations : 5

I) Débat d'orientation budgétaire

Rapporteur : Frédéric BESSET

Délibération proposée :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4311-1 et L. 5211-36,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) et notamment l'article 107,

Vu les décrets n° 2016-834 du 23 juin 2016, n° 2016-841 du 24 juin 2016 et n°2016-892 du 30 juin 2016,

Vu le rapport d'orientation budgétaire,

Considérant que la tenue d'un débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire constitue une formalité substantielle de la procédure budgétaire et qu'il doit intervenir dans un délai de deux mois maximum avant le vote du budget,

Qu'il n'a aucun caractère décisionnel mais qu'il doit néanmoins faire l'objet d'une délibération transmise au préfet,

Considérant que ce débat permet à l'assemblée délibérante de débattre des orientations budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Ce document présente des éléments

factuels qui permettront d'alimenter le débat et de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités affichées au Budget,

Considérant les nouvelles dispositions réglementaires relatives au débat d'orientation budgétaire, et notamment la mise en ligne des documents d'informations budgétaires et financières, le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur BESSET,

Le Conseil municipal, ayant débattu des orientations et informations budgétaires figurant dans le rapport communiqué à cet effet, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2019.

Article 2 : Dit que la présente délibération et le rapport d'orientation budgétaire de la Commune seront transmis au Préfet de l'Oise,

Article 3 : Dit que la présente délibération et le rapport d'orientation budgétaire seront mis à disposition du public à la Mairie et consultables sur le site internet de la commune.

Débat :

Monsieur BESSET informe les membres du conseil que l'objet de ce débat n'est pas d'entrer dans le détail des chiffres du budget. Ces éléments seront évoqués lors du prochain conseil municipal le 3 avril.

Il explique que le rapport d'orientations budgétaires se présente de la manière suivante :

1. Le contexte économique et social
2. Le contexte financier général
3. Le contexte de l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)
4. Le panorama des services rendus en 2018
5. La situation et les orientations budgétaires de la ville de Saint-Leu d'Esserent

Ce sommaire fait apparaître un certain nombre de nouveautés dans la présentation, avec l'intégration de deux nouvelles parties :

- Le contexte détaillé des orientations de l'ACSO, dans lequel figure la prise en compte des projets nouveaux de la commune (aménagement des berges, création d'une voie verte) ;
- Le panorama des services rendus en 2018 par la municipalité qui fait apparaître un certain nombre d'indicateurs, et que chaque habitant pourra consulter.

Monsieur BESSET explique que le Débat d'Orientation Budgétaire 2019 permet de communiquer quelques ordres de grandeur sur 2018. Les comptes complets 2018 feront l'objet d'un passage au prochain conseil municipal avec la présentation du compte administratif.

Monsieur BESSET présente la situation et les orientations budgétaires de la ville :

1) La situation financière de la ville à fin 2018

Les dépenses courantes de fonctionnement (5 713 928 €) sont en augmentation de 212 636 € par rapport à 2017, représentant une hausse de 3,87 %.

Les recettes courantes de fonctionnement (7 130 446 €) ont diminué en 2018 de 159 725 €, soit une baisse de 2,19 % par rapport à 2017.

Les taux des taxes locales sont restés stables entre 2017 et 2018 :

Taxe d'habitation : 20,67 %

Taxe foncière bâti : 13,96 %

Taxe foncière non bâti : 74,30 %

L'autofinancement avec les recettes et charges financières s'établit à 1406 k€ en 2018 pour 1710 k€ en 2017.

Les dépenses d'investissement (2 497 245 €) correspondent à un très fort ralentissement qui avait été annoncé lors de la campagne électorale et qui se rapproche davantage de la capacité réelle d'investissement. Ces dépenses s'élevaient à 4 358 913 € en 2017.

Les recettes d'investissement (1 771 027 €) sont déficitaires, mais en faible pourcentage par rapport à l'excédent de fonctionnement.

2) Les applications du contexte financier à notre commune

Monsieur BESSET indique que le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement s'élève à 362 626 € en 2018. Il devrait s'élever à 323 897 € en 2019, soit une baisse de 38 729 € (- 10,68 %).

De plus, Monsieur BESSET informe que les transferts de compétences vers l'ACSO vont se poursuivre de manière très ponctuelle, notamment pour les dépenses liées au fonctionnement du SDIS.

3) La stratégie budgétaire pour 2019

Monsieur BESSET explique que la stratégie budgétaire passe par les orientations de travail suivantes :

- Plus de services de proximité
- Plus de régularité dans l'entretien de la ville
- Plus de réalisme dans les projets importants
- Plus de transition écologique
- Plus de sérénité dans l'organisation municipale
- Plus de citoyenneté et d'écoute

Ces orientations ont été évoquées lors des vœux de la municipalité.

4) Les orientations budgétaires 2019

Monsieur BESSET explique que les orientations de travail 2019 sont déclinées en 4 axes d'orientations budgétaires avec deux orientations de principe (le rééquilibrage des comptes et la transparence des engagements) et deux orientations de dépenses (la sécurisation de l'espace public et la modernisation de l'outil de travail).

Monsieur DONATI considère que ce rapport manque un peu de détails (coût et fonctionnalités des logiciels par exemple). Il souhaite par ailleurs évoquer l'état de dégradation dans lequel se trouvent certains bâtiments, dont l'École de Musique. Selon lui, il y a une perte importante de chauffage et il apparaît nécessaire de répondre à ce problème. En ce qui concerne l'endettement, Monsieur DONATI s'interroge sur la possibilité de rembourser une partie de l'emprunt par anticipation afin de pouvoir réinvestir en 2020. Sur ce dernier point, Monsieur BESSET répond qu'il s'agit effectivement d'une idée intéressante qui a déjà été traitée. Il se trouve qu'après examen attentif, les banques ont plutôt tendance à éviter d'entrer dans une logique de remboursement anticipé, et quand elle la pratique, les communes sont soumises à des frais de pénalités. Monsieur BESSET explique qu'il ne serait donc pas intéressant de procéder ainsi. La question sera à nouveau posée en 2020 si la commune bénéficie d'une marge de manœuvre plus importante.

Concernant les bâtiments, Monsieur ROTH indique qu'il en existe deux types :

- Ceux dont l'utilisation n'est pas à remettre en cause mais qui nécessite de nombreux travaux (les écoles par exemple). Les travaux seront entrepris pour ce cas par ordre de priorité.
- Ceux dont l'utilisation est à déterminer (l'Ecole de Musique notamment), et pour lesquels il sera nécessaire de réaliser une étude de structure avant d'envisager les travaux.

Monsieur ROTH évoque l'idée de travailler sur un schéma structurel de l'ensemble des bâtiments communaux afin d'en déterminer leur usage. Monsieur BESSET explique que le contexte récent avec l'entrée de bâtiments supplémentaires dans le patrimoine (ex : Ferme des Moines 2) rend encore plus indispensable cette réflexion sur le schéma directeur des bâtiments. Les dépenses de transformation en établissement recevant du public ne se sont pas traduites par une utilisation précise et conséquente du bâtiment. Il invite l'ensemble des élus à réfléchir sur cette problématique générale.

Monsieur PAREL souhaiterait obtenir des renseignements concernant le projet de méthanisation évoqué en page 18. Monsieur BESSET répond qu'il s'agit de deux projets : l'un sur le territoire de Saint-Leu à la limite de Cramoisy, l'autre sur le territoire de Cramoisy à la limite de Saint-Leu. Monsieur MÜLLER explique qu'il s'agit de projets menés par deux groupes d'agriculteurs différents, et que l'idée est de les inciter à réaliser un projet commun. Le principe est la méthanisation agricole, c'est-à-dire que des produits végétaux uniquement sont utilisés pour fabriquer du gaz qui sera directement injecté sur le réseau GRDF. Il s'agit d'un projet de développement durable qui entre dans le concept d'Economie Circulaire. Monsieur MÜLLER informe par ailleurs que la visite d'un méthaniseur la semaine dernière a permis de supprimer les craintes relatives aux odeurs. Monsieur TARASSI, également présent à cette visite, indique que l'emplacement envisagé est bien situé par rapport au vent dominant. Il ajoute que le méthaniseur a estimé une économie d'engrais chimique de l'ordre de 60 à 90%. Monsieur BESSET indique qu'il n'y aura pas d'impact budgétaire pour la ville.

Monsieur PAREL souhaiterait évoquer le point relatif à la transparence des engagements en page 19. Il indique à ce titre que Monsieur EUVERTE s'est vu refuser l'accès au grand livre budgétaire. Monsieur BESSET répond que la demande de Monsieur EUVERTE va au-delà d'un contrôle stratégique légitime puisqu'il sollicitait l'accès à l'ensemble des opérations comptables. Cette demande induit un problème de confidentialité puisqu'un grand nombre d'écritures comptables fait apparaître des personnes individuelles. Il rappelle à juste titre l'obligation de satisfaire au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Monsieur BESSET explique que la demande de Monsieur EUVERTE a été soumise à la consultation de la CADA et de la CNIL et qu'elle avait donc été prise au sérieux.

Plus aucune question n'étant soulevée sur la présentation de ce rapport, Monsieur BESSET indique que le vote du budget prévu dans 1 mois permettra de consolider les échanges de ce débat.

DÉCISION :

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue de ce débat.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur BESSET souhaite communiquer une information sur la modification des horaires de La Poste. Il indique que la municipalité a déjà recensé 500 signataires. Monsieur PAREL indique qu'il s'agit d'un service public menacé qui pourrait aboutir à une suppression d'emplois et à un risque de fermeture définitive. Il est selon lui nécessaire de maintenir les horaires et les emplois. Monsieur BESSET confirme ce point mais explique la difficulté à rencontrer un interlocuteur. Les raisons de s'inquiéter sont fortes. Monsieur BESSET ne souhaite pas que l'on en arrive à une Maison des Services Publics. Madame PELFORT évoque le fait que la situation est nationale et que de nombreux bureaux de poste voient leurs horaires réduits.

Madame SCHLENCKER présente quelques chiffres : à ce jour, il existe 17 000 points de contact La Poste dont 8500 Agences Postales Communales et 2000 Relais Commerçants. Il reste donc seulement 6500 bureaux de poste au sens strict. L'objectif de la Poste serait de réduire le nombre entre 3000 et 4000. La Poste a réalisé un chiffre d'affaires de 24 milliards d'euro en 2018 avec un bénéfice de 800 millions. Monsieur BESSET ajoute qu'aujourd'hui seulement 28% du chiffre d'affaire de la Poste correspond au métier du courrier.

Monsieur PAREL se satisfait de l'existence de points de convergence dans certaines luttes sociales.

Plus aucun conseiller ne souhaitant s'exprimer, Monsieur BESSET donne la parole au public et lève la séance à 22H30.



Le Secrétaire de Séance,


Jean-Paul ROCOURT

